

Appel à projets 2026

Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) Parc national des Calanques

Contexte

Le Parc national des Calanques est un parc péri-urbain, reconnu pour la richesse de sa biodiversité terrestre et marine, mais également pour sa forte fréquentation, en particulier lors des périodes estivales. Cette attractivité entraîne des pressions environnementales importantes, notamment liées à l'abandon de déchets. Face à ce constat, le Parc national s'est engagé dans un Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA), en partenariat avec CITEO, éco-organisme des déchets ménagers, visant à réduire durablement leur présence sur le territoire et à limiter leur dispersion vers le milieu marin. Ce plan s'incarne dans un objectif ambitieux : Zéro Déchets dans les Calanques en 2030.

Dans ce cadre, le Parc souhaite renforcer son action en s'appuyant sur les acteurs associatifs, dont le rôle est central pour expérimenter, innover et sensibiliser. Les associations locales disposent d'une connaissance fine du terrain et d'une capacité à mobiliser habitants, usagers et bénévoles. **Le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives concrètes, ciblées et complémentaires aux dispositifs existants, permettant de réduire les déchets abandonnés de manière mesurable et durable**, articulé autour de plusieurs axes stratégiques :

1. La prévention, la sensibilisation et la mobilisation de différents types de publics (collèges, lycées, universitaires, festivaliers, grand public, sportifs, commerçants)
2. L'aménagement et l'équipement des entrées de Parc pour mieux appréhender l'entrée dans l'espace naturel
3. La compréhension par l'étude des comportements des riverains du Parc national des Calanques et la mise en œuvre d'animation autour de la thématique déchets et biodiversité.

Objectifs

Cet appel à projet est dédié exclusivement aux associations, à l'exclusion de toute entreprise du secteur marchand et organisme non habilité à percevoir des financements publics.

Les projets devront contribuer à :

- Tester une saison sans plastique dans les Calanques
- Réduire les déchets abandonnés sur des zones ciblées du territoire visant un objectif Zéro Déchets dans les Calanques
- Tester des solutions innovantes ou expérimentales (dispositifs, formats de sensibilisation, approches comportementales)
- Mieux comprendre les comportements liés à l'abandon de déchets
- Mobiliser des publics spécifiques et/ou peu sensibilisés
- Produire des résultats mesurables et transférables à d'autres sites

Thématiques prioritaires 2026

Une attention particulière sera portée aux projets ciblant :

- Les hotspots de déchets abandonnés (entrées de parc, parkings, zones de forte fréquentation)
- Les franges urbaines (interfaces ville/nature : Néréides, La Barasse, La Valbarelle, Littoral sud)
- Les mégots, identifiés comme un déchet prioritaire ainsi que les emballages de consommation nomade (bouteilles, canettes, emballages alimentaires...)
- Des publics spécifiques : jeunes, riverains, festivaliers, commerçants

Attendus

Le candidat doit proposer un projet en lien avec la lutte contre les déchets abandonnés, qui peut cibler plusieurs aspects de cette liste :

- Sensibiliser à l'entrée dans un espace naturel, notamment aux entrées de parc, sur les interfaces entre ville et nature, ainsi qu'en fond de Calanque
- Limiter les impacts liés aux déchets sur les zones sensibles du territoire, en particulier les zones tampons des massifs forestiers (Littoral sud, interfaces Néréides, La Barasse, La Valbarelle)
- Mieux comprendre les rapports à la nature, à la gestion des déchets et aux pratiques de consommation des habitants et usagers des interfaces ville/nature
- Permettre aux riverains et visiteurs de mieux appréhender les impacts des déchets abandonnés sur le territoire et la biodiversité présente
- Susciter une prise de conscience et encourager des changements de comportements, en ouvrant des pistes d'actions concrètes en faveur de la réduction et du tri des déchets
- Toucher des publics variés et/ou éloignés de ces thématiques (jeunes, riverains, sportifs, festivaliers, etc.)

Une attention particulière sera portée aux projets proposant une approche concrète, ancrée dans le territoire, et favorisant l'engagement des publics dans la durée.

Les projets pourront notamment porter sur :

- Des actions de sensibilisation ciblées sur le terrain
- Des dispositifs innovants à expérimenter (signalétique, nudges, équipements)
- Des projets à visée comportementale
- Des enquêtes ou études de terrain sur les usages et comportements
- Des expérimentations locales reproductibles

Ne seront pas retenus :

- Les projets uniquement événementiels sans impact mesurable
- Les actions trop générales non ciblées territorialement
- Les projets sans lien direct avec les enjeux du PLDA

Évaluation du changement de comportement

Les projets devront intégrer un dispositif d'évaluation qualitatif et quantitatif permettant de mesurer l'évolution des comportements des publics ciblés en matière de gestion des déchets. Cette évaluation pourra s'appuyer sur une combinaison de méthodes simples et complémentaires, telles que :

- des questionnaires courts (avant/après intervention) visant à mesurer l'évolution des connaissances, perceptions et intentions ;
- des observations de terrain (comptages de déchets, usage des équipements, comportements observés) ;
- des expérimentations comparatives (ex : dispositifs testés sur différentes zones) ;
- des retours qualitatifs auprès des publics ciblés.
- le nombre de personnes sensibilisées et leur typologie (tranche d'âge, genre, ville de provenance)

Le dispositif d'évaluation est conçu dès l'amont du projet, afin de mesurer non seulement la sensibilisation, mais bien l'évolution effective des comportements, dans une logique d'amélioration continue et de transférabilité.

Livrables

Les lauréats devront produire un rapport de bilan, incluant un descriptif des actions menées, l'évaluation du changement de comportement, une estimation du temps consacré au projet, les pistes d'amélioration proposées

Un suivi mensuel d'avancée sera par ailleurs effectué entre le Parc et chaque lauréat.

Temporalité

Les projets devront se dérouler **entre juin 2026 et mars 2027**

Nature et montant de l'aide

Le Parc national des Calanques dispose d'une enveloppe globale de 20 000 € pour cet appel à projets. Cette enveloppe sera répartie entre les lauréats sélectionnés, en fonction de la qualité, de la pertinence et de l'ambition des projets proposés. Par ailleurs, les lauréats s'engagent à ce titre à faire mention du soutien du Parc sur tous les supports de communication liés au projet sélectionné dans cet appel à projet.

Les porteurs de projets sont encouragés à mobiliser des co-financements publics ou privés qu'il leur revient de mentionner dans le document de candidature. Le Parc national pourra soutenir les

participants dans leurs demandes de co-financement, notamment auprès des collectivités territoriales disposant d'un Plan de lutte contre les déchets abandonnés.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une note de présentation du projet (3 pages maximum)
- Une présentation du porteur de projet (expériences, références)
- Un budget prévisionnel détaillé
- Un calendrier / rétroplanning prévisionnel de mise en œuvre
- Une description des indicateurs d'évaluation envisagés

Conformément à la réglementation en vigueur, le total des subventions publiques ne peut dépasser 80% du montant total du projet

Le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard le 7 juin 2026 minuit** à l'adresse suivante :
plda@calanques-parcnational.fr

Modalités de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence au regard des enjeux du PLDA
- Ciblage des publics, des usages ou des zones prioritaires
- Caractère innovant ou expérimental
- Faisabilité, qualité de mise en œuvre et respect de la temporalité attendue
- Capacité à produire des résultats mesurables
- Potentiel de reproductibilité sur le parc

Une attention particulière sera portée aux projets associant les acteurs locaux et favorisant une dynamique collective sur le territoire.

Les lauréats seront informés par courrier électronique de la décision de sélection, une convention de partenariat sera ensuite établie avec le Parc.